



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Marisol Touraine veut interdire la cigarette électronique dans les lieux publics : 6 français sur 10 sont d'accord !

Paris, le 30 avril 2014 : « Je suis favorable à ce qu'il y ait interdiction dans un certain nombre de lieux publics, là où il y a beaucoup de monde, là où il y a des enfants, là où il y a des jeunes ». C'est par ces mots que Marisol Touraine a annoncé, ce matin sur BFM TV-RMC, son projet d'inclure l'interdiction de la cigarette électronique sur certains lieux publics dans la prochaine loi de santé publique, prévue pour l'été. Dans une enquête Harris Interactive pour l'association les Droits des Non fumeurs, 59% des Français se déclarent opposés à la consommation de la cigarette électronique dans les lieux publics.

Sur le plateau de BFM TV, ce mercredi 30 avril, Marisol Touraine, Ministre de la santé, a manifesté sa ferme intention de mieux encadrer la cigarette électronique. « Je ne voudrais pas qu'à travers la cigarette électronique, on redonne l'envie du geste et l'envie du goût du tabac » a-t-elle déclaré face à Jean-Jacques Bourdin.

Au lendemain de l'interdiction de fumer la cigarette électronique dans les lieux publics New-Yorkais, la Ministre de la santé n'exclut pas une interdiction française dans certains lieux publics de ce nouveau produit, en plein essor et qui bénéficie encore d'un flou juridique. Cette position semble rejoindre le souhait de la majorité des Français, **puisque 59% des sondés de l'enquête Harris Interactive pour l'association les Droits des Non-fumeurs se déclarent opposés à l'usage de la cigarette électronique dans les lieux publics. L'association, qui est contactée par nombre de Français inquiets à ce propos, demande depuis près de 5 ans que ce produit ne puisse pas être consommé dans les lieux où le tabac est déjà interdit.**

Dans cette même enquête réalisée du 25 au 27 mars 2014 sur un échantillon représentatif de 1000 personnes, 39% des salariés déclarent avoir été confrontés à la fumée de cigarette électronique sur leur lieu de travail. Les nombreuses questions adressées à DNF par des responsables d'entreprise sur la possibilité d'autoriser ou pas la cigarette électronique au travail démontrent, également, que ce problème est loin d'être anecdotique.

Dans son enquête ETINCEL, publiée en février dernier, l'OFDT révélait que 7,7 à 9,2 millions de personnes ont expérimenté la e-cigarette dans notre pays. 6% des Français auraient l'intention de l'utiliser à long terme. Face à l'ampleur de ces chiffres, on n'est guère surpris par l'infiltration de la e-cigarette partout où il n'est pas permis de fumer. 34% des Français ont ainsi été confrontés à la cigarette électronique au restaurant, 33 % sur les quais de gare et, plus étonnant encore, 30% ont noté la présence de e-cigarettes dans des lieux tels que des administrations, des magasins ou au cinéma...

S'il est indéniable que l'e-cigarette peut constituer une sérieuse aide à l'arrêt ou à la réduction de la consommation des fumeurs, si DNF reconnaît sa moindre nocivité par rapport à la cigarette traditionnelle, elle refuse cependant de laisser banaliser un produit addictif et s'inquiète de la re-normalisation de l'acte de fumer dans les lieux publics qu'il pourrait provoquer. En plus, DNF souligne le risque d'entrée dans l'addiction **pour les jeunes, confrontés ainsi à la présence massive dans l'espace public d'un produit qui leur est souvent présenté, à tort, comme totalement inoffensif.**

L'association DNF ne peut ainsi que se réjouir de l'annonce de Marisol Touraine qui va dans le bon sens, celui de la lutte contre le tabagisme dans son ensemble. Elle souhaite que cette déclaration se concrétise rapidement pour tous les lieux qui accueillent du public.

A Propos de DNF

L'association DNF intervient quotidiennement depuis 1973 pour défendre les victimes du tabagisme. L'action de DNF en résumé :

- Sensibiliser aux dangers du tabagisme
- Assurer le droit des non-fumeurs à respirer un air sain
- Informer sur les mesures anti-tabac.

DNF a une mission d'utilité publique en France métropolitaine, en France d'Outremer, dans l'Union européenne et à l'International et participe activement à la mise en application de la Convention Cadre de Lutte Anti-Tabac de l'OMS.

Pour plus d'informations :
www.dnf.asso.fr

Contacts Presse :

Céline Fournier,
Responsable communication
(05 58 43 07 13 / 06 78 26 07 37)
communication@dnf.asso.fr

Gérard Audureau
Président 06 83 51 88 14
contact@dnf.asso.fr